

Ref : CA2024/20

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES PERSONNELS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 8 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3, L.954-3 et L.952-6-1,  
Vu le décret n° 87-754 du 14 septembre 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,  
Vu le décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,  
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

**Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le dispositif de gestion des personnels contractuels enseignants de l'établissement, tel que défini en note ci-jointe.

**Article 2 :**

Sont abrogées par la présente délibération les dispositions suivantes :

- délibération du CA du 12 juillet 2013 relative aux obligations de service des lecteurs et agents contractuels enseignants : point 1 sur le cadre réglementaire de la gestion du temps de travail ;
- délibération du CA du 5 mai 2017 relative à la gestion des enseignants contractuels ;
- délibération du CA du 21 juin 2019, point 3 : critères de cédésation.

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 08 mars 2024.*

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres présents    | 25 |
| Membres représentés | 7  |
| Abstention (s)      | 0  |
| Votants             | 32 |
| Blanc(s) ou nul(s)  | 0  |
| Suffrages exprimés  | 32 |
| Pour                | 32 |
| Contre              | 0  |

Publié le :

19 AVR. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :



Le Président,

Lionel LARRÉ.

19 AVR 2024